

Syndicat Pénitentiaire des Surveillants

NON GRADÉS



D.I de Centre-Est DIJON

LES SURVEILLANT(e)S "faisant fonction" de 1^{er} Surveillant": La belle affaire!

Très souvent, pour palier le manque d'effectif des 1^{er} Surveillants, nous apprenons ici et là, que des Surveillant(e)s sont nommés "faisant fonction de 1er Surveillant" par les Chefs d'établissements, et parfois par le Directeur Interrégional lui-même. C'est le cas, par exemple, à Châteaudun.

Ainsi, et comme si cela ne suffisait pas, notre Directeur Interrégional, en déplacement à la Maison d'Arrêt de Nevers a proposé cette combine à un Surveillant.

Bien évidemment, le S.P.S. se positionne contre ces "nominations"!

Il n'y a qu'à parcourir le Décret n°2006-441 du 14 avril 2006 portant statut particulier des corps du personnel de surveillance de l'administration pénitentiaire, l'article 2 modifié par Décret n°2013-1256 du 27 décembre 2013 :

Le corps d'encadrement et d'application du personnel de surveillance de l'administration pénitentiaire comprend quatre grades :

1° Un grade de surveillant et surveillant principal ...

2° Un grade de surveillant brigadier ...

3° Un grade de premier surveillant ...

4° Un grade de major pénitentiaire ...

Le "faisant fonction" n'apparait donc pas dans le décret. C'est donc illégal!

Ayons donc une forte pensée pour les 1^{er} Surveillant(e)s, qui ont réussi leur concours, et qui souhaitent être affectés dans un établissement pour lequel le poste n'a pas été ouvert en CAP parce qu'il est occupé par un Surveillant Faisant Fonction de 1^{er} Surveillant!

Et qui pour remplacer les Surveillants "faisant fonction" de 1^{er} Surveillant ?

"Comme d'hab" : les Surveillants en R.H. bien évidemment !

Et oui, toujours les mêmes, les Surveillant(e)s de la coursive à qui on en demande déjà beaucoup...

Alors, restez logiques, Messieurs les responsables! Respectez la LOI! Ne faites pas des économies sur le dos des agents qui en bavent suffisamment. La petite manœuvre du "faisant fonction" ne fait qu'ajouter des difficultés aux difficultés, des rappels à la pelle. Laissez donc opérer les nominations officielles du tableau d'avancement, du concours.